

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 23 avril 2025

Membres présents :

Votants :

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, , Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Antoine HERITEAU

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services – Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint
- Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique BLANCHARD.

Délibération n°BC29042501 - ACQUISITION D'UNE NAVETTE POUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES - SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC PAYS DE LA LOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame Mélanie MULOWSKY expose que dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule, faisant fonction de navette entre les différentes bibliothèques du Territoire, il est proposé au Bureau Communautaire de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

Une subvention « Dotation Générale de Décentralisation » représentant 40 % du coût d'acquisition et d'aménagement du véhicule peut être envisagée.

Au regard des devis fournis (acquisition et aménagement du véhicule, achat de bacs de transport), une subvention de 19 830,90 euros peut être sollicitée, pour un coût d'opération de 49 577,25 euros.

Plan de financement :

DEPENSES			RESSOURCES	
Acquisition d'une navette pour le réseau des bibliothèques	Acquisition d'un véhicule - hors options	38 000,00 €	Dotation générale de décentralisation - DRAC Pays de la Loire	19 830,90 € (40 %)
	Acquisition d'un véhicule - décoration extérieure	1 650,00 €		
	Acquisition d'un véhicule - marchepied	1 175,00 €		
	Acquisition d'un véhicule - option aménagement	8 100,00 €	Autofinancement	29 746,35 € (60 %)
	Acquisition de bacs de transport	369,00 €		
	Acquisition d'un cadre roulant	283,25 €		
TOTAL DEPENSES		49 577,25 €	TOTAL RESSOURCES	49 577,25 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la sollicitation de subvention auprès de la DRAC Pays de la Loire, à hauteur de 40 % du coût d'acquisition et d'aménagement hors taxes du véhicule, soit une subvention de 19 830,90 € euros
- APPROUVE le plan de financement présenté au titre de cette opération.
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter cette subvention auprès de la DRAC Pays de la Loire, et à signer tout document permettant cette sollicitation.

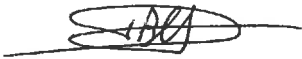
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance
Dominique BLANCHARD

Signé électroniquement par :
 Bérangère Soulard
 Date de signature : 30/04/2025
 Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 23 avril 2025

Membres présents : 14

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint
- Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique BLANCHARD.

Délibération n°BC29042502 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2025
- SOLIDARITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC25022515 du Conseil de Communauté du 25 février 2025 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2025,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame Céline REVEAU, Vice-Présidente en charge du Pôle Solidarités, présente les subventions

étudiées en Commission Solidarités, et proposées au vote :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
AMI - Accueil des Migrants - du Pays de Pouzauges	3 800 €	3 800 €
Association des Sentiers du Pays de Pouzauges - Journée Bol d’Air	950 €	950 €
Banque Alimentaire de la Vendée	2 271 €	2 271 €
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Haut Bocage	1 000 €	1 000 €
Déplacement solidaire Pays de Pouzauges	2 000 €	2 000 €
Esmeralda	1 980 €	1 980 €
Novaliss	3 630 €	3 630 €
Outil en Main Pays de Pouzauges	4 500 €	4 500 €
Prévention routière - Comité de la Vendée	500 €	500 €
Protection civile – antenne de Pouzauges	4 700 €	4 700 €
Solidarité Paysans	500 €	500 €
Total Commission Solidarités	25 831 €	25 831 €

Il est en outre proposé de renouveler l’adhésion à l’Association du Passeport du Civisme pour 1 000 euros.

Après avoir entendu l’exposé de Madame Céline REVEAU, le Bureau communautaire, à l’unanimité :

- VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l’année 2025.
- APPROUVE le renouvellement de l’adhésion à l’Association du Passeport du Civisme (1 000 euros)

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance
Dominique BLANCHARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 06/06/2025
Qualité : Présidente de la CC-Pays de Pouzauges





La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l’île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 23 avril 2025

Membres présents : 14

Votants : 13

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services – Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint
- Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique BLANCHARD.

Délibération n°BC29042503 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2025
- SPORTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC25022515 du Conseil de Communauté du 25 février 2025 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2025,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente présente les subventions étudiées en Commission Sports, et proposées au

vote :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
PAC Tennis de Table	1 280,00 €	1 280,00 €
Pouzauges Twirling Bocage	1 697,00 €	1 697,00 €
F & C Twirling	1 352,00 €	1 352,00 €
ABV Pouzauges	322,00 €	322,00 €
Team Simon Deschamps	740,44 €	740,44 €
Total Commission Sports	5 391,44 €	5 391,44 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
 Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
 Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance
 Dominique BLANCHARD

Signé électroniquement par :
 Bérangère Soulard
 Date de signature : 06/05/2025
 Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 23 avril 2025

Membres présents : 14

Votants : 13

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint
- Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique BLANCHARD.

Délibération n°BC29042504 - VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSISTANTES MATERNELLES POUR 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC25022515 du Conseil de Communauté du 25 février 2025 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2025,

Vu la délibération n° CC09042413 du Conseil de Communauté du 09 avril 2024 fixant le règlement d'attribution des subventions versées aux assistantes maternelles,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020

Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250429-BC29042504-DE

portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an », Madame la Présidente propose d'attribuer les subventions suivantes, dans le cadre des aides versées pour l'installation des assistantes maternelles :

- Madame Amélie CHAUVET (Tallud-Sainte-Gemme) : 800 euros
- Madame Maude FORTIN (Maison d'assistantes maternelles Mam'zelle Lilybou au Boupère, domiciliée à la Caillère-Saint-Hilaire) : 800 euros

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

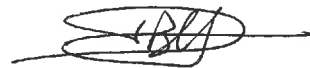
Signé électroniquement par :

Bérangère Soulard

Date de signature : 06/05/2025

Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique BLANCHARD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 23 avril 2025

Membres présents : 14

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint
- Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique BLANCHARD.

Délibération n°BC29042505 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA
REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n°CC06022424 du Conseil de communauté du 06 février 2024, approuvant les conventions avec Vendée Eau pour l'assainissement collectif et autorisant la Présidente à signer les conventions et tout document se rapportant à ce dossier ;

Vu la délibération n°CC24092419 du Conseil de communauté du 24 septembre 2024, approuvant les nouveaux critères relatifs au programme d'aides environnementales pour le volet « aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs » à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

Madame Adeline Auberger, Vice-Présidente en charge de l'Agriculture – Eaux et biodiversité, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables. Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom demandeur du	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com
2025/ANC11		LA FLOCELLIERE SEVREMONT	- 10 330,20 €	3 000,00 €
2025/ANC12		POUZAUGES	13 264,14 €	3 000,00 €
2025/ANC13		POUZAUGES	13 504,48 €	3 000,00 €
2025/ANC14		REAUMUR	12 254,00 €	1 000,00 €
2025/ANC15		POUZAUGES	11 549,43 €	3 000,00 €
2025/ANC16		REAUMUR	11 713,90 €	1 000,00 €
2025/ANC17		LA FLOCELLIERE SEVREMONT	- 14 881,90 €	3 000,00 €
2025/ANC18		LA FLOCELLIERE SEVREMONT	- 11 977,90 €	500,00 €
TOTAUX			99 475,95 €	17 500,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de ces subventions au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs figurant au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance
Dominique BLANCHARD

Signé électroniquement par :
 Bérangère Soulard
 Date de signature : 06/05/2025
 Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 23 avril 2025

Membres présents : 14

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint
- Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique BLANCHARD.

Délibération n°BC29042506 - PACTE TERRITORIAL - AIDE AUX PARTUCILIERS - VERSEMENT DE SUBVENTIONS HABITAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°CC25022520 du Conseil communautaire du 25 février 2025, approuvant l'engagement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) Pacte Territorial, dans le cadre du futur service public de rénovation de l'habitat.

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250429-BC29042506-DE



Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose que le Pacte Territorial remplace les programmes précédents OPAH et PTRE. Il prend la forme d'une convention définissant les orientations, les actions et les moyens en ingénierie pour assurer le portage du service via les Espaces Conseil France Rénov'.

Dans ce cadre du Pacte Territorial plusieurs dossiers sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide du Pacte Territorial pour un montant total de 50 875 €, qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

**Le secrétaire de séance
Dominique BLANCHARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 06/05/2025
Qualité : Présidente de la CC Pouzauges
de Pouzauges

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 23 avril 2025

Membres présents : 14

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint
- Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique BLANCHARD.

Délibération n°BC29042507 - PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTE CONTRACTUEL

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-23 1°,

Vu l'attribution 3.1 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant le recrutement et la rémunération d'agents non titulaires intervenant dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 (besoin occasionnel ou saisonnier) dans la limite des crédits inscrits au budget »

Madame la Présidente expose que plusieurs postes sont ou vont être vacants, au sein de l'équipe de l'Echiquier :

- Départ à la retraite de la directrice de l'Echiquier à horizon février 2026 – appel à candidature est en cours avec un objectif de recrutement en septembre 2025 pour assurer une transmission de la direction.
- Disponibilité d'un agent pour une durée de 1 à 3 ans (agent d'accueil - billetterie) – appel à candidature contractuel.
- Départ d'un agent technique (entretien-accueil) faisant valoir ses droits à la retraite.

Madame la Présidente propose la création d'un poste d'adjoint technique pour permettre un recrutement à durée déterminée, et avec l'arrivée de la nouvelle direction, travailler les missions susceptibles d'être modifiées avant un recrutement définitif :

POLE	POSTE A OUVRIR	NATURE DU POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET	DUREE MAXIMUM
CULTUREL - Echiquier	Adjoint technique territorial	Contractuel	Complet	1	01/06/2025	1 an

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** la création du poste contractuel à temps complet pour une durée maximum de 12 mois comme cité ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance
Dominique BLANCHARD

Signé électroniquement par :
 Bérangère SOULARD
 Date de signature : 27/05/2025
 Qualité : Présidente de la CC Pays
 de Pouzauges

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification